

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 février 2022 à 16 h 00

AUJOURD’HUI onze février deux mille vingt deux

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 04 février 2022, s’est réuni dans les Salons de l’Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l’appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

Présent(e)s : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : Odile VIGNAL à Anne-Laure STANISLAS, Cécile LAPORTE à Julien BONY, Stanislas RENIÉ à Eric FAIDY

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Arrivent pendant la présentation de la question n°1 :

Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Alparslan COSKUN, Anna AUBOIS (fin du pouvoir donné à Lucas PEYRE), Samir EL BAKKALI (fin du pouvoir donné à Magali GALLAIS), Nicaise JOSEPH

Valérie BERNARD arrive pendant le débat de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Cécile AUDET)

Quittent la séance pendant le débat de la question n°6 :

Dominique BRIAT (pouvoir donné à Marion CANALES), Anna AUBOIS (pouvoir donné à Lucas PEYRE), Samir EL BAKKALI (pouvoir donné à Magali GALLAIS), Pierre SABATIER (pouvoir donné à Christophe BERTUCAT)

Rapport N° 12
SCHEMA DIRECTEUR FUNERAIRE

La Ville de Clermont-Ferrand lance l'élaboration de son Schéma Directeur Funéraire.

Outil d'orientation, de gestion et de planification, il permet de piloter à un horizon 2030 la politique publique funéraire durablement, au profit du territoire, des familles, des usagers et des collaborateurs qui mettent en œuvre ce service public.

Des questions majeures en termes de gestion de l'espace funéraire se posent en effet à la collectivité. La reprise des concessions, le développement de l'offre en matière funéraire et cinéraire, les évolutions démographiques, les évolutions des pratiques funéraires, et les attentes en matière d'environnement et de sauvegarde du patrimoine culturel et naturel exigent une démarche globale et concertée pour mieux considérer la valeur historique, sociale et environnementale des cimetières clermontois et repenser leur place dans l'espace urbain.

La vocation du schéma directeur est de définir la manière dont la Ville de Clermont-Ferrand souhaite répondre aux enjeux qui s'imposent à la politique publique du funéraire ; à savoir :

- Mieux anticiper les demandes des familles clermontoises et des personnes décédées sur le territoire de Clermont-Ferrand,
- Continuer de s'adapter à des pratiques funéraires nouvelles, (crémations, nouveaux modes de traitement du corps, etc...)
- Intégrer une dimension éco-responsable plus volontariste et assurer une transition du cimetière minéral vers un cimetière végétal, particulièrement pour les sites les moins végétalisés,
- Entretenir le patrimoine funéraire et améliorer son intégration dans le paysage urbain,
- Sauvegarder et valoriser les tombes militaires situées dans les carrés militaires et les monuments aux morts et les intégrer dans un projet global de politique mémorielle,
- Se doter d'outil et de charte permettant à la Ville de garantir aux familles une offre de pompes funèbres variée, transparente et concurrentielle.

Le Schéma Directeur du Funéraire se déroulera en cinq phases

1. Cadrage et lancement pour déterminer les moyens alloués et l'organisation, et pour communiquer aux parties prenantes et aux partenaires la mise en place du schéma.
2. Cartographie et état des lieux pour récolter des éléments d'analyse et avoir une meilleure connaissance des lieux de sépulture et de leurs évolutions en termes de gestion, de pratiques et d'aménagement.
3. Construction des scénarii pour élaborer une feuille de route opérationnelle de travaux, d'aménagement et d'organisation. La feuille de route s'articulera autour de six axes : culture et patrimoine, histoire et politique mémorielle, environnement et développement durable, relation usagers, organisation interne du service funéraire, partenariat et mutualisation.
4. Concertation et co-construction pour intégrer les besoins et les avis des opérateurs funéraires, des familles et des usagers dans le cadrage et l'élaboration des projets.
5. Mise en œuvre et évaluation continue pour concrétiser la feuille de route, l'évaluer et l'ajuster au regard d'indicateurs qualité du service public et de transition écologique.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire ou son/sa représentant.e à lancer l'élaboration du Schéma Directeur Funéraire.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28 février 2022

Pour le Maire et par Délégation,
L'Adjointe aux Finances et à l'Etat civil,

Marion CANALES



